

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BESANÇON

27/10/2021

N° E21000063 /25

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 22/10/2021, la lettre par laquelle la préfecture du Doubs demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique conjointe ayant pour objet:

l'utilité publique et parcellaire portant sur le projet d'aménagement d'un lotissement sur la commune de Lods ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Roberto SCHMIDT est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à la préfecture du Doubs, à l'établissement public foncier du Doubs et à Monsieur Roberto SCHMIDT.

Fait à Besançon, le 27/10/2021

Pour le président empêché,
Le magistrat délégué
(article R.222-22 du code de justice administrative)

Gérard Poitreau

Pour copie conforme,
Le greffier en chef,
Par délégation.

